



RÈGLEMENT U9 à U11 AMBITION



Article 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District de Seine et Marne de Football organise annuellement, sur son territoire, des épreuves intitulées U9, U10 et U11 Ambition réservées à des équipes dont les joueurs sont titulaires d'une licence « libre » et qui appartiennent à des clubs du District 77.

Article 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

Le Département technique en lien avec les Commission compétentes sont chargés, en collaboration avec les Services Administratifs du District de Seine et Marne de Football, de l'organisation, de la gestion technique et administrative de ces compétitions.

Article 3 - ENGAGEMENTS

Conformément à l'article 9 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football + le retour d'un dossier d'inscription avec critères d'engagements spécifiques à la catégorie d'âge et à l'épreuve.

Nombre de clubs participant à cette épreuve : 8 maximum

L'engagement du club à cette épreuve est soumis à :

- avoir le label niveau Elite

Si le nombre de participants maximum n'est pas atteint, le District proposera aux clubs ayant le label niveau excellence avec le(s) meilleur(s) niveau à l'autodiagnostic sportif d'intégrer ce critérium.

L'obligation d'encadrement Technique : l'éducateur désigné doit être détenteur au minimum du diplôme et/ou de la formation demandé pour chaque équipe de la catégorie.

La liste des clubs retenus sur les différents Criteriums est validée par le Comité Directeur du District chaque saison.

Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été engagées et validées sur les différents Criteriums (2U9,1U10 et 1U11). Tout manquement à cette règle sera suivi de sanctions définies par le Comité Directeur du District.

Article 4 - CALENDRIER

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Les rencontres se jouent selon le calendrier établi. Ils se disputent le Samedi Après Midi coup d'envoi officiel à 13h45 – 14h00 sur le terrain du club nommé pour les U9. Début à 10h pour les U10 et U11.

Toute demande de modification de rencontre (inversion, changement de date, d'horaire ou de terrain) doit être adressée au District 77 au plus tard Sept jours (7) avant la date prévue avec l'accord des Clubs sous peine d'irrecevabilité et de sanctions sportives prévues.

Article 5 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Le **U9 Ambition** se joue en 2 phases:

Phase 1 : Football à 5

14 journées de Criterium en matchs aller et retour

Phase 2 : Football à 8

2 ou 3 Plateaux de foot à 8

U10 et U11 Ambition

1 phase avec 14 journées de Criterium en matchs aller et retour

En cas de non-exécution du test technique, le club fautif se verra infliger une amende

Article 6 – TERRAINS

Les rencontres se disputent sur un terrain ayant les caractéristiques des terrains de foot à 5 U8U9 sur la phase 1 ou foot à 8 pour la phase 2, ainsi que pour les U10, U11.

Chaque rencontre est obligatoirement liée à une épreuve technique, aux protocoles Fair-Play avant et après match (règlements en annexe)

Durée des rencontres :

Pour les U9

2 périodes de 20 Minutes (40') – avec Mi-temps

Pour les U10 et les U11 :

2 périodes de 25 Minutes (50') – avec Mi-temps.

AUTRES DISPOSITIONS : conformément à l'article 15 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football

Article 7 - QUALIFICATIONS - ÉQUIPES

Conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et aux articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Pour le U9 Ambition :

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés **U9 exclusivement** et aux joueuses licenciées U9F et U10F.

Les joueurs U8 et joueuses U8 F et U11F licenciés ne peuvent participer à cette épreuve.

Pour le U10 Ambition :

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés **U10** et aux joueuses licenciées U10F et U11F. Les joueurs U9 et joueuses U9F licenciés peuvent participer sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence et dans la limite de 3 joueurs.

Pour le U11 Ambition :

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés **U11** et aux joueuses licenciées U11F et U12F. Les joueurs U10 et joueuses U10F licenciés peuvent participer sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence et dans la limite de 3 joueurs.

Article 8 - REMPLACEMENT DES JOUEURS

Conformément à l'article 22 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football

Article 9 - COULEURS

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football

Article 10 -BALLONS

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football

Article 11 - PORT DES PROTEGE-TIBIAS

Conformément à l'article 16, alinéa 3 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football

Article 12 - ARBITRAGE

Conformément aux articles 17 et 18 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Article 13 -FORFAIT

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football
Barème Financier :
Forfait : 20 euros

Article 14 -FEUILLES DE MATCH

Conformément à l'article 13 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Les Feuilles de Match doivent être reçues au plus tard le mardi suivant au site de MELUN – 19 Rue de Dammarie – secretariat@seineetmarne.fff.fr.

Article 15 -ACCOMPAGNATEURS ET DELEGUES AUX ARBITRES

Conformément à l'article 19 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football

Article 16 -RESERVES - CONFIRMATION DES RESERVES - RECLAMATIONS -EVOCATION

Conformément à l'article 30 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football

Article 17 -APPELS

Conformément à l'article 31 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football

Article 18 - APPLICATIONS DES REGLEMENTS

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements du District de Seine et Marne de Football sont applicables aux Criteriums **U9 à U11 Ambition**.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Départementale compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.